

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MOUCHEROTTE RESTAURATION SCOLAIRE - ETUDE SURVEILLÉE

FONCTIONNEMENT 2025/2026

Ces services municipaux ont pour mission d'accueillir les enfants scolarisés sur la commune pendant les périodes contiguës au temps scolaire.

Les parents doivent mentionner sur la fiche de renseignement en début d'année, les personnes habilitées à récupérer leurs enfants. Il en est de même pour les enfants mineurs qui devront être collégiens au minimum.

Les enfants accueillis sur les temps de périscolaire ne peuvent rejoindre seuls le domicile familial, sauf autorisation écrite de la famille.

Toute famille refusant ces principes élémentaires de sécurité se verra refuser l'accès aux services.

Pour le bien-être des enfants de maternelle, **le temps de collectivité ne devrait pas dépasser 10h.**

Il est recommandé aux parents de ne pas les inscrire à tous les accueils périscolaires.

Le port de chaussons est obligatoire dans toutes les structures périscolaires : ils doivent donc être fournis par les parents en début d'année scolaire.

Le Responsable du service périscolaire est responsable du fonctionnement de ces services. Il est donc votre seul interlocuteur pour toute question, toute observation ou toute difficulté relative à ces services.

FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

La restauration scolaire est assurée de 11h30 à 13h30 ; ce temps est incompressible.

Le personnel du restaurant scolaire a pour mission d'assurer aux enfants le service des repas préparés en liaison froide, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Deux salles sont mises à disposition : la petite cantine pour les enfants de maternelle, la salle des fêtes pour les enfants d'élémentaire.

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE L'ÉTUDE SURVEILLÉE

L'équipe d'animation propose diverses activités et contenus pour permettre aux enfants de vivre des temps de loisirs dans le cadre du projet pédagogique qu'elle a défini.

L'accueil du matin est assuré de 7h30 à 8h20 dans la petite cantine. Deux animateurs encadrent le groupe pour un temps calme et les emmènent à 8h20 dans la cour, pour les élémentaires, et dans leur classe pour les maternelles.

Les cours sont arrêtés à 16h30, les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation et prennent un goûter commun, **fourni par la commune.**

De 17h à 18h, des activités diverses sont menées par l'équipe d'animation ainsi que l'étude surveillée à partir du CE1.

Celle-ci est **proposée le lundi et le jeudi** dans deux salles de classe ; ce temps est incompressible.

Les enfants qui sont en accueil périscolaire ne font pas leurs devoirs mais sont autorisés à lire une leçon s'ils le souhaitent, en autonomie.

L'étude surveillée est un service municipal facultatif qui doit permettre la réalisation par l'élève des devoirs scolaires sous la surveillance d'un animateur. L'étude n'a pas fonction à remédier aux difficultés scolaires ou à refaire les leçons de la journée et n'exclut en aucun cas un contrôle de la part des familles. Ce service est ouvert à un **nombre limité d'enfants du CE1 au CM2**, et une inscription est indispensable

En cas de sureffectif à l'inscription, la priorité sera donnée aux enfants des classes les plus élevées.

Il est demandé aux familles dont les enfants sont inscrits sur la première tranche horaire (16h30 / 18h), de les récupérer à 18h au plus tard ; la deuxième tranche entamée sera automatiquement facturée.

A partir de 18h, un temps calme est mis en place jusqu'à l'arrivée des familles, au plus tard à 18h30.